



Grenoble, le 10 avril 2008

Christian DEVES, SNPTES – UNSA
Anne-Marie SCOTTO, SGEN-CFDT
Laurent TERRIER, Ferc Sup - CGT

à Monsieur l'administrateur général
de l'Institut polytechnique de Grenoble

Monsieur l'administrateur général,

Nous avons été saisis par plusieurs personnels affectés dans certaines écoles qui s'inquiètent fortement sur la gestion de la transition de leur affectation actuelle vers la nouvelle école pour la rentrée prochaine.

Cette inquiétude fait suite à un message envoyé à tous les personnels affectés à PHELMA et à des informations orales portées à la connaissance de plusieurs personnels à ENSE³.

Sans méconnaître la difficulté engendrée par cette évolution pour laquelle nous savions qu'un important effort des personnels serait nécessaire pour être menée à bien, nous souhaitons attirer votre attention sur la nécessité de la gérer en intégrant au mieux tous les aspects humains.

Depuis plusieurs mois maintenant les personnels ont du mener à la fois leur activité ordinaire, intégrer certains aspects de leur activité future et suivre les formations nécessaires au bon démarrage dans leurs nouvelles fonctions en septembre 2008. La globalisation de ces différentes activités conduit chaque agent à produire un investissement important dont on mesure mal aujourd'hui la façon dont l'établissement va pouvoir apporter sa reconnaissance.

Dans ce contexte, la gestion de la situation individuelle de chaque agent doit être regardée avec la plus grande attention afin d'éviter des blocages qui en fin de compte seront néfastes au bon démarrage des Ecoles. Notamment, la requête tardive visant à demander aux personnels à être présent dès le 25 août doit être instruite avec la plus grande prudence. En effet, certains agents ont déjà organisé leurs vacances avec des contraintes sur lesquelles il n'est plus possible de revenir (location, réservations déplacement...).

De même, nous refusons toute limitation a priori de la disposition prévue par le paragraphe V-1 de la circulaire Horaires et Congés de l'INP-Grenoble, qui permet aux personnels d'utiliser leurs reliquats de congés entre le 1er septembre et le 31 décembre.

Enfin, si le compte-épargne-temps peut présenter un intérêt pour certains personnels, il doit rester un choix individuel et ne doit pas constituer un palliatif à la surcharge des services.

Nous vous demandons donc d'intervenir auprès des chargés de mission et directeurs administratifs des écoles pour leur demander de regarder avec la plus grande pertinence chaque situation individuelle sachant que nous soutiendrons tout recours devant les instances adéquates que les personnels pourraient déposer.

Nous vous demandons également de bien vouloir mettre ce point à l'ordre du jour du CTP pour lequel nous vous avons demandé une prochaine réunion au mois de juin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'administrateur général, l'expression de nos salutations distinguées.

Christian DEVES

Anne-Marie SCOTTO

Laurent TERRIER